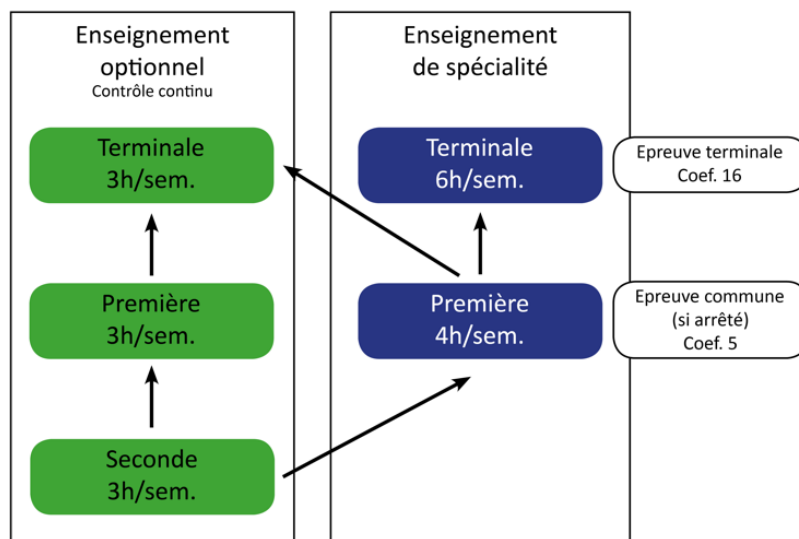


Présentation

Un enseignement de spécialité musique est proposé depuis l'an dernier au lycée Blaise Pascal. Cet enseignement, dans la continuité des enseignements musicaux qui ont déjà lieu au lycée (enseignement optionnel) apporte aux élèves une formation **plus poussée, plus personnalisée**, équilibrant **pratique musicale** individuelle et collective (instrumentale et/ou vocale) et une **culture musicale et artistique solide** embrassant tous les styles et toutes les époques.

L'enseignement de spécialité peut être suivi **en première, puis en terminale, ou en première uniquement** :



En Première (4h/sem.)

En première, le choix de la spécialité musique n'est pas encore déterminant pour l'orientation des élèves et repose avant tout sur un désir de **diversification et d'enrichissement** de leur parcours, indépendamment des deux autres spécialités choisies.

La pratique instrumentale ou vocale (interprétation, arrangement, improvisation, composition, ou MAO pour certains élèves), collective ou individuelle, tient une place centrale dans cet enseignement. La pratique peut se faire de manière **plus poussée, plus personnalisée et plus diversifiée** qu'en enseignement optionnel (projets personnels, travail en autonomie et en ateliers).

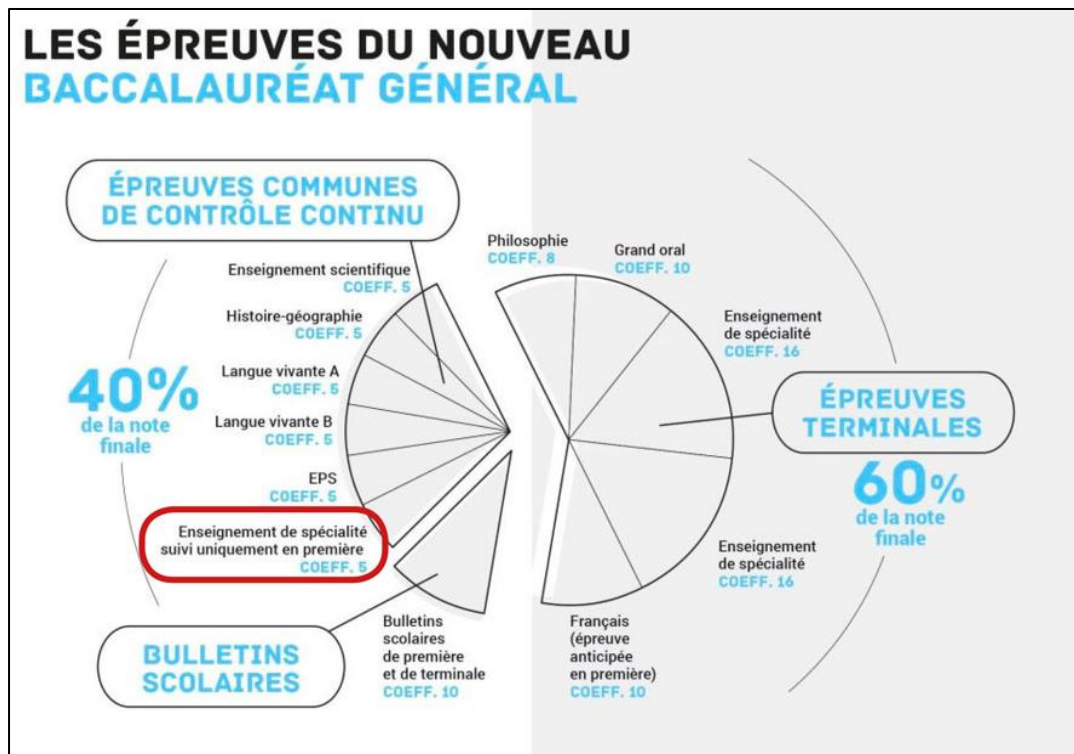
En outre, les élèves apprennent, tout au long de l'année, à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres étudiées pour se construire une **culture musicale et artistique riche, variée et organisée**.

Ouvert à tous, cet enseignement est adapté **au niveau de chacun** (élèves avancés suivant des cours en conservatoire ou élèves motivés mais au niveau plus modeste).
Il est aussi ouvert aux élèves **n'ayant pas suivi** l'enseignement optionnel en 2^{de}.

Est compris dans les 4h d'enseignement, 1h de pratique collective en grands ensembles : **orchestres ou ensemble vocal** du lycée qui regroupent tous les élèves, de la 2^{de} à la terminale, en enseignement optionnel et de spécialité (115 élèves cette année).

L'enseignement de spécialité est cumulable avec l'enseignement optionnel.

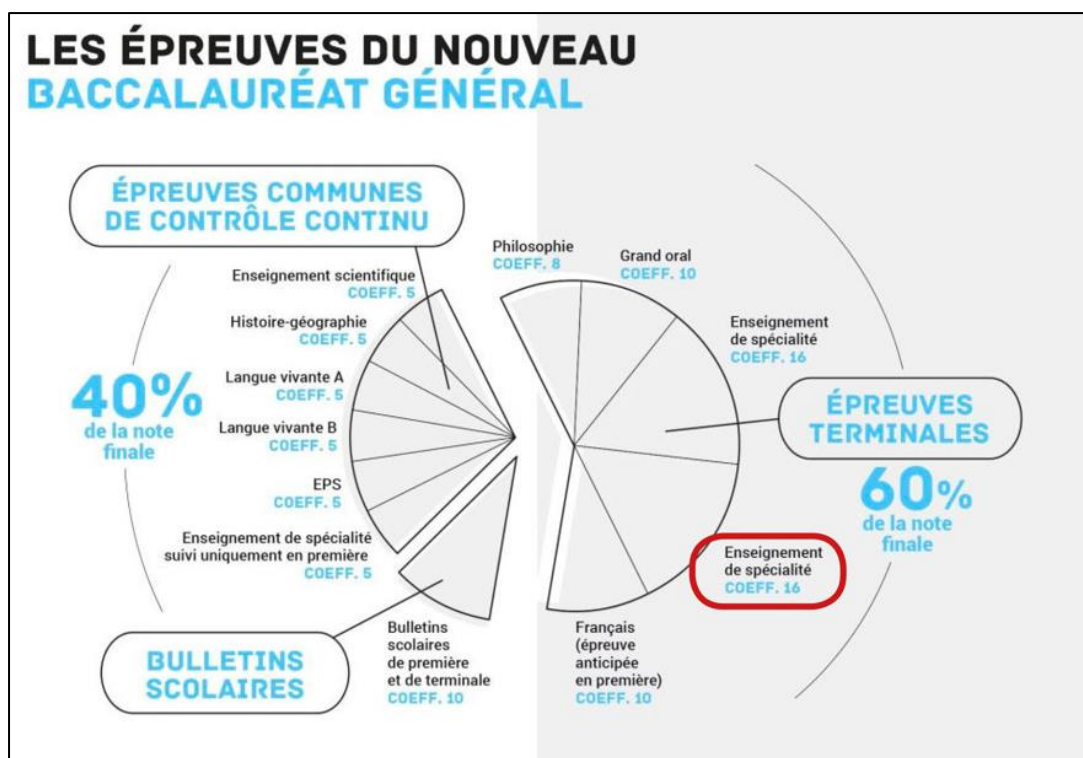
Si la spécialité est arrêtée en fin de première, elle donne lieu à un épreuve commune de 30min. de pratique et de culture musicale. L'épreuve a lieu au lycée mi-mai (coefficient 5).



En Terminale (6h/sem.)

En terminale, l'enseignement de spécialité permet aux élèves de consolider leur culture musicale et artistique, de se perfectionner dans le domaine de l'analyse musicale (orale ou écrite) et d'aiguiser leur sens critique. La pratique musicale (instrumentale ou vocale) leur permet d'approfondir leur approche de l'interprétation et leur connaissance de la composition, de l'arrangement, de l'improvisation, mais aussi de la MAO, de la sonorisation, du mixage, du monde de la scène, etc. Quel que soit le niveau des élèves, une motivation importante est nécessaire.

Cet enseignement tient **une grande place dans l'orientation future des élèves et dans la note globale du baccalauréat** (épreuve terminale coefficient 16).



Ci-dessous, quelques idées de **binômes de spécialités** en terminale, incluant la musique, avec des exemples d'orientations professionnelles :

+ **HDA** : toutes orientations artistiques en lien avec la musique ou les arts (musicien interprète, musicologie, enseignement, cinéma, création vidéo et animation numérique, patrimoine, design, lutherie, graphisme, etc.).

+ **NSI** (ou Physique-Chimie) : Ingénieur du son, design sonore, informatique musicale, MAO.

+ **HGGSP** : Journalisme, monde culturel, édition, directeur artistique, musicologie.

MUSIQUE

+ **SES** : Management et marketing de la musique, directeur de festival, directeur artistique, agent, attaché de presse, production et programmation musicale, monde du spectacle.

+ **Math** : recherche, informatique musicale, ingénierie sonore et musicale, composition, musicologie.

+ **HLP** : Tous cursus littéraires et artistiques. Journalisme, monde culturel, édition, musicologie, etc.

Cette liste n'est pas limitative, d'autres binômes et d'autres parcours sont bien sûr envisageables...

Pour plus d'informations sur la musique au lycée (enseignement de spécialité ou enseignement optionnel), veuillez contacter **M. Capelle** (professeur de musique).